

Demande d'informations sur les données à caractère personnel traitées dans le Système d'information Schengen

Ministerstvo vnútra SR
Prezídium Policajného zboru
Úrad medzinárodnej policajnej spolupráce
Národná ústredňa SIRENE
Pribinova 2
812 72 Bratislava
sirene@minv.sk

En vertu de l'article 41 du règlement (CE) n ° 1782/2003 du Parlement européen et du Conseil Règlement (CE) n ° 1987/2006 du Conseil du 20 décembre 2006 relatif à la création, au fonctionnement et à l'utilisation du Système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II), article 58 de la décision 2007/533 / JAI du Conseil du 12 juin 2007 relative à l'établissement, au fonctionnement et à l'utilisation du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) et Lois du Conseil national de la République slovaque no. 18/2018 relative à la protection des données à caractère personnel et sur la modification et le complément de certaines lois, je demande de me communiquer des informations sur les données à caractère personnel traitées dans le système d'information Schengen qui me concernent.

1. Informations de ma personne:

Prénom(s):	
Nom de famille:	
Résidence:	
Date de naissance:	
Lieu de naissance:	
Nationalité:	
Réponse d'envoyer à mon adresse ou email:	

2. Pour prouver mon identité, j'attache¹:

Copie d'un document d'identité (carte d'identité, passeport ou autre document visé à l'article 18.2) de a) à e) de la loi n ° 171/1993 relative aux forces de police telle que modifiée)

No: émis le par

¹ En envoyant des copies des documents, vous justifiez votre identité (article 18 (1) de la loi n ° 171/1993). Vos données seront utilisées pour récupérer des données dans le système d'information Schengen, qui sont surveillées et enregistrées électroniquement. Veuillez vous assurer que les informations fournies sont correctes.

3. Autres informations complétants ma demande²:

4. Date et lieu de la demande

5. Signature:

Si vous envoyez votre demande par l'intermédiaire d'une personne autorisée par vous, une copie de cette autorisation doit être jointe à la demande.

² Si vous souhaitez d'envoyer des informations sur des données enregistrées dans le système d'information Schengen sur une affaire relative à votre personne, votre demande doit inclure l'identification de l'affaire et également une preuve de votre relation avec l'affaire par le document pertinent.